

**M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

**MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL**

**2016-09-26**

**PROCÈS-VERBAL DU 26 SEPTEMBRE 2016**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Albanél tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanél, le lundi 26 septembre 2016 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère  
Isabelle Thibeault, conseillère  
MM. Stéphane Bonneau, conseiller  
Dave Plourde, conseiller

Sont absentes : Mmes Liane Proulx, conseillère  
Nicole Pelchat, conseillère

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal* à tous les membres du conseil le 23 septembre 2016, soit plus de deux jours avant sa tenue.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et présente l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 16-211 décrétant des dépenses en immobilisations pour un montant de 100 000 \$ et un emprunt de 75 000 \$
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**16-206**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

16-207

**3. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 16-211 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR UN MONTANT DE 100 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 75 000 \$**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* ou au deuxième alinéa à l'article 1063 du *Code municipal du Québec*,

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte, par la présente résolution, le Règlement d'emprunt numéro 16-211 décrétant des dépenses en immobilisations pour un montant de 100 000 \$ et un emprunt de 75 000 \$.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée lors de la présente séance.

16-208

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

Que la séance soit levée à 19 h 40.

Fait et passé à Albanel en ce vingt-sixième jour de septembre 2016.

---

FRANCINE CHIASSON, mairesse

---

RÉJEAN HUDON, directeur général